

CONCEPT FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

Crèches Akila



Actualisé : Juin 2023

Sommet

INTRODUCTION	1
1. OFFRE DES CRÈCHES AKILA	2
1.1 STRUCTURE D'ÂGE, PLACES DE GARDE ET NOMBRE D'ENFANTS PRÉSENTS EN MÊME TEMPS	2
1.2 HEURES D'OUVERTURE	2
1.3 RÉGLEMENTATION TARIFAIRE	3
1.4 OFFRE DE RESTAURATION	4
2. GESTION ET ORGANISATION	5
2.1 PARRAINAGE ET ORGANIGRAMME	5
2.2 GESTION DE LA QUALITÉ	5
2.3 ASSURANCE	6
2.4 LOCALISATION ET UTILISATION DE L'ESPACE	6
3. PERSONNEL ET QUALIFICATION	6
3.1 NOMBRE, RESPONSABILITÉS, COMPÉTENCES ET TÂCHES DU PERSONNEL	6
3.2 TRAVAIL D'ÉQUIPE	7
3.3 ÉDUCATION ET FORMATION CONTINUES	8
4. RÈGLES DE SOINS	8
4.1 COOPÉRATION AVEC LES PARENTS	8
4.2 MODALITÉS DE LIVRAISON ET DE COLLECTE	8
4.3 PROCÉDURES D'ADMISSION, DE RETRAIT ET D'EXCLUSION	9
4.4 MALADIE ET JOURS DE VACANCES DE L'ENFANT	9
BIBLIOGRAPHIE	10



Introduction

Les enfants apprennent dès les premières années de leur vie et ce, pour toute la vie. Sur la base de cette idée de base, les crèches Akila sont entièrement consacrée à la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance comme point de départ de l'apprentissage tout au long de la vie. L'accent est mis en particulier sur le développement et la promotion de compétences importantes, qui sont également essentielles pour un début de scolarité réussi. Tous les enfants devraient pouvoir bénéficier de conditions de départ idéales, indépendamment de leur origine, de leur confession, de leur nationalité et des revenus de leur famille.

Les crèches Akila se concentrent particulièrement sur le soutien linguistique précoce, ce qui contribue de manière significative à l'égalité des chances. La conscience du langage, qui est spécifiquement développée avec la promotion précoce du langage, joue un rôle important dans l'acquisition ultérieure de la lecture et de l'écriture et est considérée comme sa capacité précurseur : plus un enfant développe cette conscience du langage, plus il a de chances de n'avoir plus de difficultés par la suite pour apprendre à lire et à écrire, entre autres (cf. Küspert, 2001). Car un manque de conscience du langage peut conduire à une dyslexie (voir Sendlmeier/Oertel, 2015). En outre, les dernières découvertes scientifiques montrent que lorsque les enfants présentant un déficit linguistique entrent à l'école obligatoire, il leur est difficile de le compenser (voir Cattaneo & Wolter, 2015).

Les crèches Akila sont basée sur ces connaissances et offre un environnement stimulant avec de nombreuses activités différentes qui sont régulièrement réalisées pour promouvoir la sensibilisation aux langues. En outre, le personnel a pour tâche de toujours s'exprimer dans un langage valorisant et de planifier des activités valorisant la langue dans la vie quotidienne des crèches.

Les crèches Akila répondent ainsi à l'objectif 4.2 de l'Agenda global pour l'éducation 2030 (UNESCO), aux objectifs du Programme suisse pour l'intégration (PSI), aux objectifs du Programme cantonal d'intégration (2018-2021) et aux objectifs du concept d'intégration de la ville de Bienne, qui prévoient tous un soutien linguistique régulier pour les enfants âgés de 1 et 5 ans.



1. Offre des crèches Akila

1.1 Structure d'âge, places de garde et nombre d'enfants présents en même temps

Les crèches Akila offrent un soutien pédagogique et une prise en charge familiale complémentaire pour les enfants de 12 semaines à 12 ans. Les crèches Akila disposent de différents groupes d'âge. Le groupe de niveau scolaire est ouvert en cas de besoin. Deux groupes préscolaires seront probablement gérés. Des groupes francophones seront gérés si nécessaire. Des activités intergroupes peuvent être menées dans certaines salles de réception. Dans la mesure des capacités disponibles, les crèches Akila acceptent les enfants qui se trouvent dans des situations d'urgence sociale.

1.2 Heures d'ouverture

Les crèches Akila sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30. Les enfants sont amenés dans les crèches Akila par leurs parents le matin entre 7h00 et 8h45 et sont récupérés le soir entre 17h00 et 18h30. La durée maximale de prise en charge est de 11.5 heures par jour et protège l'enfant contre les demandes excessives. Les crèches sont ouvertes de 7h00 à 11h15 le matin et de 13h30 à 18h30 l'après-midi. L'accueil à mi-temps dure de 07:00 à 11:15 le matin et de 13:30 à 18:30 l'après-midi. L'heure de départ avant le déjeuner se situe entre 11:00 et 11:15, l'après-midi l'heure d'arrivée se situe entre 13:30 - 13:50. Le matin et l'après-midi peuvent être combinés avec le déjeuner.

Si nécessaire, l'enfant peut être amené plus tôt ou récupéré plus tard en accord avec la direction, un forfait supplémentaire sera facturé.

Les crèches Akila restent fermées les jours fériés cantonaux (Nouvel An, Vendredi saint, lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte). Les jours fériés suivants, les crèches Akila sont ouvertes jusqu'à 17h30 : Jeudi saint, mercredi avant l'Ascension et la veille de Noël.

Entre Noël et le Nouvel An, les crèches Akila seront fermées pour les vacances d'entreprise. Au début de l'année, les parents reçoivent un plan avec les dates exactes des vacances de l'entreprise ainsi que les dates des jours fériés pendant lesquels les crèches Akila ne sont pas ouvertes ou fermées plus tôt.



1.3 Réglementation tarifaire

Les parents concluent un contrat de garde et un accord de contribution avec les crèches Akila. On enregistre le nombre de jours de présence de l'enfant dans la crèche Akila correspondant et la cotisation mensuelle des tuteurs légaux est fixée.

Le montant mensuel du premier mois de soins doit être transféré sur le compte des crèches avant l'admission, sinon l'admission ne peut pas être accordée. Les frais mensuels restants doivent être transférés sur le compte avant le début de chaque mois. Les crèches Akila se réservent le droit d'exclure l'enfant des crèches si les frais mensuels n'ont pas été payés à temps. La nourriture est facturée en sup. Le contrat de garde d'enfants peut être résilié par écrit avec un préavis de trois mois à la fin d'un mois. La totalité de la redevance mensuelle doit également être payée si l'enfant est absent (par exemple pour cause de maladie, de vacances). Même si le contrat de soins est résilié prématurément avant la fin du délai de préavis normal, le montant total doit être payé avant la fin du délai de préavis.

Les kiBon sont acceptés aux crèches Akila.

Le niveau minimum de soins est de 40 % par semaine (par exemple, quatre matins sans déjeuner). Si possible, les modifications à court terme des jours de soins sont prises en compte, ainsi que les jours de soins supplémentaires.

	Journée entière	Matin	Matin et midi	Midi et après-midi	Après-midi
Heures	07:00 – 18:30	07:00 – 11:30	07:00 – 13:50	11:00 – 18:30	13:45 – 18:30
Max. Durée	12 heures	4.25 heures	6.5 heures	7.5 heures	4.25 heures

	Journée entière	Matin	Matin et midi	Midi et après-midi	Après-midi
Bébé de 3 mois à 12 mois	CHF 130.00	CHF 69.00	CHF 98.00	CHF 98.00	CHF 69.00
Enfants d'âge préscolaire 1 an à 4 ans	CHF 110.00	CHF 59.00	CHF 83.00	CHF 83.00	CHF 59.00
Les écoliers de 4 à 8 ans	CHF 83.00	CHF 45.00	CHF 63.00	CHF 63.00	CHF 45.00
Enfants ayant des besoins particuliers*.	+ CHF 50.00	+ CHF 25.00	CHF + 37,50	CHF + 37,50	+ CHF 25.00

Frais

- La période d'adaptation de l'enfant fait partie de la relation d'accueil.
- La nourriture sera facturée en sup : CHF 7.50/déjeuner, CHF 2.00 par goûter



- Frais d'enregistrement uniques à la conclusion du contrat : 100 CHF
- Frais pour enlèvement tardif sans notification par les parents :
 - 5 – 15 minutes : 10.-
 - 15 – 30 minutes : 20.-
 - 30 – 60 minutes : 50.-
- Frais de rappel : 1^{ème} rappel CHF 10.00, 2^{ème} rappel CHF 20.00, 3^{ème} rappel CHF 50.00

1.4 Offre de restauration

Les crèches Akila se concentrent sur une restauration saine et durable ainsi que sur l'alimentation saine et la culture de la table et s'engage à respecter les directives de la Fourchette verte. Après tout, les habitudes alimentaires se forment déjà dans l'enfance. La restauration se concentre sur la rencontre, qui comprend une atmosphère agréable ainsi qu'une interaction respectueuse. Les enfants peuvent agir de manière autodéterminée en n'étant pas obligés de manger certains aliments s'ils ne le souhaitent pas : Les enfants décident eux-mêmes de la quantité de nourriture qu'ils veulent manger et le personnel d'encadrement les invite à essayer quelque chose de nouveau. Chaque repas commence par un rituel, il n'y a pas de place pour une course effrénée. Les adultes ne donnent pas d'instructions ou de règles aux enfants pendant les repas. Les boissons sont proposées dans des récipients transparents. Le plan de menu équilibré, peut être consulté à tout moment et comprend des repas sains et équilibrés adaptés aux enfants, est basé sur les recommandations de la Fourchette verte et reçoit des informations qui peuvent être consultées par les parents. Le déjeuner est préparé par une entreprise de restauration sélectionnée en dehors de la ville et proposé dans le respect des conditions d'hygiène et de professionnalisme des crèches Akila (Cook and Chill). Les allergies et intolérances alimentaires doivent être signalées par écrit à la direction des crèches Akila. En raison du certificat, nous avons besoin d'un certificat médical en cas d'allergie. Des aliments et des boissons de substitution sont fournis. De l'eau et du thé non sucré sont disponibles à tout moment.

Le petit déjeuner, le déjeuner et les goûter sont préparés par les crèches Akila elles-mêmes. La bouillie pour bébé est soit apportée par les parents, soit fraîchement préparée à la crèches Akila selon les souhaits des parents. Selon l'enfant, la transition vers le repas familial commence au 10e mois. A partir de ce moment, l'enfant mange la même nourriture que le groupe préscolaire.



Il ou elle est toujours soutenue(e) pendant le repas (par exemple, des bouchées). Les enfants ne mangent pas d'aliments durs et de petite taille avant l'âge de 4 ans (par exemple, les cacahuètes – risque de suffocation).

La nourriture pour les snacks est sélectionnée au niveau régional et saisonnier (culture en plein air, ferme). Les crèches Akila sont soumises à la législation alimentaire, respectent les directives cantonales en matière d'hygiène et est enregistrée auprès de l'office cantonal de protection des consommateurs. Le personnel de la garderie présent aux crèches assiste aux repas (petit déjeuner, collation, déjeuner, goûter). Les sucreries ne sont généralement proposées que lors des fêtes.

2. Gestion et organisation

2.1 Parrainage et organigramme

Le parrainage des crèches Akila est la société Bildung & Sprache GmbH. La directrice s'engage à veiller à ce que le personnel soit compétent et prenne ses responsabilités en fonction de sa fonction et de ses compétences. La directrice est responsable de la gestion et de l'organisation des crèches. Elle est soutenue en termes de personnel et de pédagogie par la responsable pédagogique.

2.2 Gestion de la qualité

Les crèches Akila sont responsables des critères de qualité pour les crèches du canton de Berne. La haute qualité des crèches Akila est au cœur du gestionnaire. L'accent est mis sur le bien-être des enfants et la satisfaction des parents et du personnel. Les crèches Akila s'efforcent d'améliorer continuellement ses services. Les critiques constructives des parents sont acceptées avec gratitude et discutées lors des réunions de l'équipe et, si possible et judicieux, mises en œuvre de manière adéquate.

L'équipe se réunit régulièrement pour réfléchir à la qualité du travail et au fonctionnement quotidien des crèches. Des cours de formation continue sur des sujets liés à la qualité sont suivis chaque année, et le concept pédagogique est constamment revu et adapté si nécessaire.

En conséquence, la gestion de la qualité comprend la planification et le développement systématique et continu, le contrôle, l'assurance et l'amélioration de la gamme de produits. À long terme, les crèches Akila visent le label QualiIPA.



2.3 Assurance

Avant de conclure le contrat de garde d'enfants avec les crèches Akila, les parents doivent avoir souscrit une assurance maladie, accident et responsabilité civile pour leur(s) enfant(s). Les parents sont responsables des dommages causés par leurs enfants. Les crèches Akila sont couvertes par une assurance responsabilité civile.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour les objets ou les vêtements perdus.

2.4 Localisation et utilisation de l'espace

Les crèches Akila sont situées à des endroits centraux, facilement accessibles par les transports publics et en voiture. Les crèches Akila sont également accessibles sans obstacle. Les crèches Akila sont en outre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des locaux spacieux et lumineux permettent une subdivision adaptée aux enfants et à leurs besoins. L'aménagement est adapté aux enfants et aux adultes.

Les locaux disposent de plusieurs toilettes et lavabos. Une petite cuisine avec lave-vaisselle et réfrigérateur avec congélateur est également disponible. Dans les environs immédiats, il y a des parcs, des terrains de jeux, des forêts, qui peuvent être utilisés pour des activités de plein air. Les crèches Akila disposent d'un jardin ouvrier d'environ 200m² (à 10 minutes en bus du site de Bienne).

3. Personnel et qualification

3.1 Nombre, responsabilités, compétences et tâches du personnel

La clé de soins du canton de Berne précise le nombre d'employés, et les crèches Akila mettent en œuvre cette clé de soins. Il est considéré comme incontestable qu'il est idéal pour le développement des garçons et des filles s'ils sont pris en charge par des femmes et des hommes. Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances et sommes d'avis que la garde d'enfants n'est pas un travail sexospécifique. Nous préconisons une équipe mixte afin que les crèches Akila puissent bénéficier de manière optimale de la diversité des compétences. Tous les employés des crèches Akila ont un style éducatif positif, de l'empathie et du respect pour les autres individus.

La **direction dans la crèche**) est une spécialiste de la garde d'enfants qui possède une longue expérience professionnelle. Elle a une formation en leadership et des connaissances



fonctionnelles pertinentes. Afin de pouvoir encadrer professionnellement les apprentis, elle est formée en tant que formatrice professionnelle. La direction des crèches est responsable du bon fonctionnement des crèches (niveau opérationnel) et est un interlocuteur compétent pour l'équipe, les parents et pour la directrice.

Les **responsables de groupe** et les autres **aidants** ont une formation pédagogique (par exemple assistant/e socio-éducatif/ve, l'éducateur-trice de l'enfance ES), qui leur permet de travailler dans une crèche, et ils ont une expérience professionnelle. Les chefs de groupe sont responsables de la gestion du groupe de soins. Afin de pouvoir encadrer professionnellement les apprentis et les stagiaires, ceux-ci sont formés en tant que formateurs professionnels ou les rattrapent. Les chefs de groupe sont des interlocuteurs compétents pour les personnes exerçant l'autorité parentale, les stagiaires et la direction pédagogique. Les autres surveillants sont des personnes de contact compétentes pour les parents et les tuteurs.

La remplaçante et le **personnel auxiliaire** ont une formation pédagogique ou une expérience professionnelle qui leur permet de travailler dans une crèche.

La crèches Akila forment des **apprentis**. Les crèches Akila prennent beaucoup de temps pour soutenir et accompagner professionnellement les apprenants.

Les crèches Akila accueillent des **stagiaires**. Les crèches Akila accueillent des stagiaires qui s'intéressent au métier assistant/e socio-éducatif/ve, l'éducateur-trice de l'enfance ES. Les stagiaires sont généralement employés pendant six mois à un an. Dans la mesure du possible, nous sélectionnons des stagiaires qui peuvent ensuite être employés comme apprentis.

3.2 Travail d'équipe

En plus de l'échange quotidien d'informations au sein de l'équipe et du carnet de rapport conservé, l'équipe se réunit une fois par mois pour une séance d'une heure après la fermeture des crèches. L'objectif de cette session d'échange est de réfléchir, de planifier et d'organiser les soins quotidiens. Nous planifions ensemble les horaires quotidiens, hebdomadaires et annuels ainsi que les collations entre les repas.

Nous avons un échange constant. Nous sommes ouverts et reconnaissants pour les suggestions, les critiques constructives et les idées ; elles sont discutées au sein de l'équipe et mises en œuvre lorsque cela est possible et significatif.



3.3 Éducation et formation continues

Tout le personnel pédagogique reçoit une formation continue ciblée sur des thèmes pédagogiques et de sécurité pertinente, au moins un cours de formation continue est suivi chaque année - l'orientation vers l'objectif et l'efficacité sont vérifiées chaque année lors de l'entretien de qualification. De nouveaux objectifs sont également fixés. Les connaissances nouvellement acquises sont transmises lors de réunions d'équipe afin qu'elles puissent être mises en œuvre dans la vie de tous les jours.

4. Règles de soins

4.1 Coopération avec les parents

Le partenariat éducatif au niveau des yeux avec les parents est important pour les crèches Akila. Cela inclut une information continue sur l'institution, sur le développement des enfants et la prise en compte des intérêts des parents. Il y a des réunions régulières avec les parents, des événements pour les parents et des discussions. Les modifications apportées au concept pédagogique seront communiquées immédiatement aux tuteurs légaux.

4.2 Modalités de livraison et de collecte

Amener et récupérer l'enfant est une partie importante du fonctionnement quotidien de la crèches et contribue de manière significative au bien-être de l'enfant.

Pour que l'enfant puisse commencer sa journée aux crèches de manière détendue et agréable, il est important que les parents lui accordent suffisamment de temps. Les parents aident leur enfant à se déshabiller et à changer de chaussures. Pendant ce temps, les parents et le personnel éducatif qualifié échangent des informations et clarifient les questions ouvertes, les souhaits, les suggestions et les informations concernant le fonctionnement quotidien des crèches. Ensuite, les parents disent au revoir à l'enfant. En garantissant une forme détendue et la même procédure pour amener l'enfant à la crèche, les parents facilitent la remise des enfants et le début de leur routine quotidienne dans les crèches.

À la fin de la journée à la crèche, les parents doivent prendre suffisamment de temps, car l'enfant peut vouloir parler de sa journée aventureuse et montrer des produits (dessins, artisanat, etc.). C'est également un lieu d'échange d'informations entre les parents et le personnel spécialisé des



crèches, au cours duquel des faits intéressants sur la vie quotidienne dans les crèches sont communiqués.

4.3 Procédures d'admission, de retrait et d'exclusion

Les crèches Akila sont ouverts à tous les enfants, quels que soient leur origine, leur confession, leur nationalité et leur niveau de revenu. Les enfants de 12 semaines à 8 ans peuvent être inscrits aux crèches Akila. En cas de manque de place l'enfant est mis sur la liste d'attente. Après un entretien d'admission, les parents signent une convention de garde d'enfants et paient un droit d'inscription unique de 100,00 CHF. Il est possible de réserver une place dans les crèches, moyennant paiement. Les crèches Akila se réservent le droit d'exclure l'enfant des crèches Akila si les frais mensuels n'ont pas été payés à temps.

Les crèches Akila visent à combiner les offres de complément familial et de soutien familial. Une attention particulière est accordée au soutien linguistique précoce et régulier afin de promouvoir l'égalité des chances pour tous les enfants et de faciliter leur entrée à l'école.

La place d'accueil ne peut être supprimée par écrit qu'à la fin d'un mois avec un préavis de trois mois. Si une place de garde n'est plus utilisée sans préavis ou avant la fin de la période de préavis, le tarif de garde pour les trois mois suivants ou pour le temps restant doit encore être payé. Une réduction de l'étendue des soins doit être notifiée par écrit au moins trois mois à l'avance. Une augmentation de l'étendue des soins peut être faite immédiatement, à condition qu'il y ait des capacités.

4.4 Maladie et jours de vacances de l'enfant

Les crèches Akila ne s'occupent que des enfants en bonne santé. Toute maladie d'un enfant doit être immédiatement signalée à la direction. Les maladies contagieuses dans la famille doivent également être signalées. La direction pédagogique ou le médecin traitant décidera si l'enfant doit être réadmis. À partir d'une température corporelle de 38,5 degrés, l'enfant doit être retiré des crèches Akila le plus rapidement possible. En cas de maladie grave ou d'accident pendant la période de soins, les tuteurs légaux seront informés en concertation avec la direction de l'établissement. Si nécessaire, le médecin des crèches sera consulté.



Bibliographie

Cattaneo, M. A. & Wolter, S. C. (2015). Better migrants, better PISA results. Findings from a natural experiment. IZA Journal of Migration. <https://link.springer.com/article/10.1186/s40176-015-0042-y> [Zugriff am 15.08.2020].

Küspert, Petra (2001): Wie Kinder leicht lesen und schreiben lernen. Neue Strategien gegen Legasthenie. Ratingen: Oberstebrink-Verlag.

Sendlmeier, Walter F./Oertel, Alexandra (2015): Rechtschreibdidaktiken im ersten Schuljahr: eine psychologische und sprachwissenschaftliche Einordnung und Bewertung. Berlin: Logos.

Stadt Biel, Direktion für Bildung Soziales und Sport (2016): Pilotversuch Catering in familienergänzenden Einrichtungen. Bern: o.V.